



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier de la Ville de Bromont, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1056-2017 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2018, a été préparé et déposé à mon bureau au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en trois (3) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

**Premier versement: 15 février 2018**

**Deuxième versement: 15 mai 2018**

**Troisième versement: 15 août 2018**

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **15 février 2018**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes a été effectué le 11 janvier 2018.

Quant à la tarification pour la consommation de l'eau potable et le traitement des eaux usées imposée aux propriétaires d'immeubles munis d'un compteur, elles sont dues et exigibles par versements établis suivant la fréquence des relevés de consommation, et ce, dans les trente (30) jours de l'envoi du compte à cet effet.

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou en cas d'incertitude, il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service des finances au 450 534-2021.

Bromont, ce 31<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

Richard Joyal, B.A.A., OMA  
Directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier